



Perpignan, le 11 juin 2026

**Décision n°2026-036 du 11 juin 2026 portant nomination du directeur de l'école doctorale « Energie et Environnement » ED 305**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L713-1 ;  
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;  
Vu les statuts de l'université ;  
Vu le règlement intérieur ED 305 ;  
Vu la délibération UPVD/ CA 2025/28-03 n° 01 du 28 mars 2025, déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université ;  
Vu le compte rendu de réunion du conseil de l'ED 305 du 11 mai 2026 ;  
Vu l'avis de la Commission Recherche du conseil académique du 2 juin 2026,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Benjamin GOURBAL, professeur des universités, est nommé directeur de l'école doctorale « Énergie Environnement » ED 305 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour la durée d'accréditation de l'école doctorale.

**Article 2** - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'Université.



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET